



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1275-253
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1275**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 1275 :

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance tenue le 20 février 2017, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le premier projet de règlement n° 1275-253 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser les usages Industrie des bicyclettes (3933) et Commerces de détail d'articles de sport et de bicyclettes (654) dans la zone I3-832 unifamiliale

2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 6 mars 2017, à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne, expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement n° 1275-253 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Ce projet de règlement n° 1275-253 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

Note explicative du Règlement 1275-253

Ce projet de règlement vise à autoriser les usages Industrie des bicyclettes (3933) et Commerces de détail d'articles de sport et de bicyclettes (654) dans la zone I3-832 située dans le secteur à l'ouest de la route Harwood, au sud du boulevard de la Cité-des-Jeunes, à l'est de la limite municipale de Saint-Lazare et au nord de la voie ferrée du Canadien Pacifique.

En vertu de l'article 123 de la LAU, ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter, soit de:

- spécifier, pour chaque zone, les usages qui sont autorisés (art. 113, par. 3).

Service du développement et de l'aménagement du territoire
8 février 2017

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-deuxième (22^e) jour du mois de février deux mille dix-sept (2017).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

